



CENTRE AERE  
ETE 2025

## AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE CENTRE AERE DE GORBIO

*Conformément à l'article 372 du Code Civil, les pères et mères exercent en commun l'autorité parentale. Sauf cas particulier d'autorité unique, l'autorisation doit être donnée par les deux parents.*

### AUTORISATION DE FILMER, PHOTOGRAPHER, EXPLOITER L'IMAGE ET DIFFUSER L'IMAGE

Je (nous) soussigné(e,s) : *Noms, prénoms du (des) représentant(e,s) légaux*

\_\_\_\_\_

**Autorise(sons)** Le centre aéré de Gorbio représenté par la Mairie de Gorbio - 30 rue Garibaldi 06500 Gorbio représentée par un élu et/ou le personnel communal,

**1 - A filmer et photographeur, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon enfant mineur :**

Prénoms : \_\_\_\_\_ Noms \_\_\_\_\_

- Au sein de l'école Brun Domenego sise 16 chemin de Peille 06500 Gorbio,
- Au cours de l'organisation de sorties dans le cadre du centre aéré, les animations durant le temps de cantine et durant toutes autres activités organisés.

**2 - A utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon enfant susmentionné(e) aux fins d'un document à vocation purement pédagogique interne à l'établissement scolaire,**

**3 - A diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon enfant susmentionné(e), sur le site internet de la Commune ainsi que sur des livrets de communication (flyers, presse...),**

**Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon enfant, notamment dans un but commercial ou publicitaire.**

Fait à \_\_\_\_\_

Signature de la mère

Signature du père

Le \_\_\_\_\_